

PRIX DES COTISATIONS – LICENCES – ASSURANCES 2017

1/ Cotisation 2017 des structures affiliées (payable en deux fois – Janvier et Août de chaque année) :

- - Association affiliés • 273 €
- - Etablissement affiliés • 273 €
- - Membres associés • 273 €
- - Associations Nationales • 273 €

2/ Tarifs des licences 2017 (période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017 sauf pour la primo licence pour qui le tarif sera celui de l'année 2018) :

- - Licence club adulte • 55,00 €
- - Licence club jeune • 28,00 €
- - Passeports voile • 10,72 €
- - Licence temporaire 1 jour • 14,00 €
- - Licence temporaire 4 jours • 28,00 €

3/ Part de l'assurance dans le prix de la licence 2017 (incluant nouvelles garanties RC) :

L'assurance Individuel Accident actuelle prévoit une garantie maximum de 100 K€ ce qui est insuffisant en cas d'accident grave, notamment dans des cas de tétraplégie.

Par ailleurs, en plus de protéger les pratiquants, la mise en place d'une garantie à 1 000 000 € pourrait éventuellement avoir un effet protecteur sur la garantie RC de la FFVoile en évitant des actions judiciaires pour rechercher des responsables, lorsque la personne accidentée est correctement garantie.

Pour bénéficier de cette garantie à 1 000 000 €, l'accident doit survenir exclusivement pendant la pratique de l'activité sportive (à l'exclusion notamment des accidents de trajet) et lorsqu'il est constaté par expertise médicale que l'accident peut entraîner des conséquences graves et irréversibles faisant courir au licencié blessé le risque d'une invalidité fonctionnelle prévisible égale ou supérieure à 66 %.

Dans ce cadre, la Mutuelle Des Sportifs lui verserait :

- Avant la consolidation et au plus tard dans les 4 mois de la blessure, un capital forfaitaire immédiat de 100 000 €. Ce forfait ne serait pas remis en cause même si lors de la consolidation le taux d'invalidité n'atteint pas 66 %

- A la consolidation et si le taux d'invalidité atteint ou excède 66 %, un capital de 1 000 000 €

Cette garantie est accordée aux titulaires de la licence club FFVoile, et des licences temporaires pour un montant de 1,20€ TTC par licencié. Pour les licences passeports cette garantie sera facultative et au choix du licencié.



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL

	Licence Club FFVoile adulte	Licence Club FFVoile jeune	Passeport Voile***	Licence Temporaire
MAIF (RC)	7,56 €	2,28 €	0,79 €	3,83 €
MDS* (IA)	1,93 €**	1,79 €**	0,21 €	1,30 €**
TOTAL	9,49 €**	4,07 €**	1,00 €	5,13 €**

*Conformément aux dispositions de l'article L321-6 du Code du Sport, le licencié a la possibilité de renoncer à souscrire aux garanties Individuelle Accident et donc à toute couverture en cas d'accident corporel, par courrier postal à la FFVoile

**dont 1.20€ TTC pour la garantie à 1000000€ en cas d'accident corporel grave

*** La garantie à 1000000€ est accordée aux titulaires de la licence club FFVoile, et des licences temporaires pour un montant de 1,20€ TTC par licencié. **Pour les licences passeports cette garantie sera facultative et au choix du licencié.**

PRIX DES LICENCES 2017

Pour 2017, une hausse des prix des licences est effectuée, liée à la mise en place d'une garantie à 1 000 000 € sur la garantie RC de la FFVoile. (Voir la fiche 4 Assurances)